Roquemaure (30) : Mohamed condamné à 15 mois ferme pour avoir tabassé un handicapé moteur

06/06/2012 à 10h46

Les coups de bâton ont coûté à Maurice près d'un mois d'hôpital, 20 jours d'ITT et 13 points de suture. L'agresseur présumé de cet homme de 69 ans, handicapé moteur suite à un AVC et domicilié à Roquemaure (Gard), a comparu devant le tribunal correctionnel de Nîmes (Gard) ce lundi.

Mohamed Nabarri, habitant la même commune que la victime mais en détention provisoire depuis mi-avril, est reconnu coupable de "violence avec arme sur personne vulnérable et ayant entraîné une ITT supérieure à 8 jours". *« J'avais porté plainte contre lui il y a près d'un an »* Il écope de quinze mois de prison ferme et devra verser 3500€ au sexagénaire. […]

[Il] aurait agi en représailles d'une dénonciation qui avait conduit à son arrestation et une incarcération… Le sexagénaire en est persuadé. *« Il est rentré chez moi pour me frapper parce que j'avais porté plainte contre lui il y a près d'un an. Un jour je l'avais trouvé dans ma maison et il m'avait volé une chaîne en or »*, a-t-il déclaré dans nos colonnes le 25 avril dernier. […]

Le Dauphiné Libéré